

PORTRAITS

Le portrait de la Caf

Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, la Caf du Lot appartient à la branche Famille de la Sécurité sociale constituée d'un réseau de 101 Caf et d'une caisse nationale, la Cnaf.

Son fonctionnement repose sur deux instances de décision :

- Un Conseil d'administration qui règle par ses délibérations les affaires de l'organisme.
- Une équipe de direction qui gère le fonctionnement quotidien et général de l'organisme.

Mobilisée au service des allocataires et des partenaires, la Caf assure le versement des prestations financières et développe une action sociale familiale sur les territoires en luttant contre les inégalités territoriales et sociales.

Pour conduire sa politique elle s'appuie sur trois leviers d'intervention :

Le versement de prestations familiales et sociales

L'accompagnement des familles

Le conseil et le financement de services/d'équipements destinés aux familles

Nos valeurs

- Solidarité
- Équité
- Neutralité
- Laïcité



Le portrait des allocataires



29 581
allocataires

dont
16 530
sans enfant à charge
(55,8 % des allocataires)

36.5 %

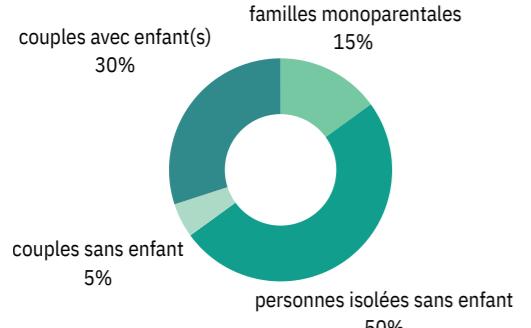
de la population
départementale couverte
soit

63 837
personnes

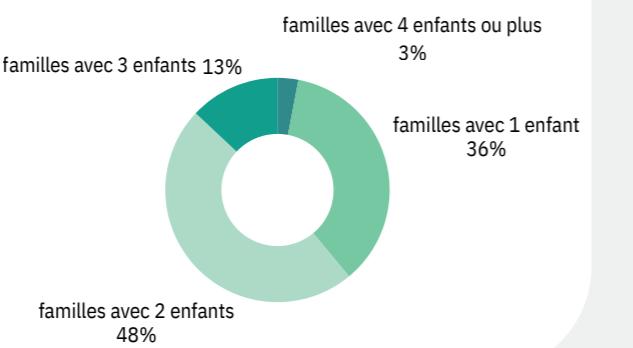


24 132
enfants à charge

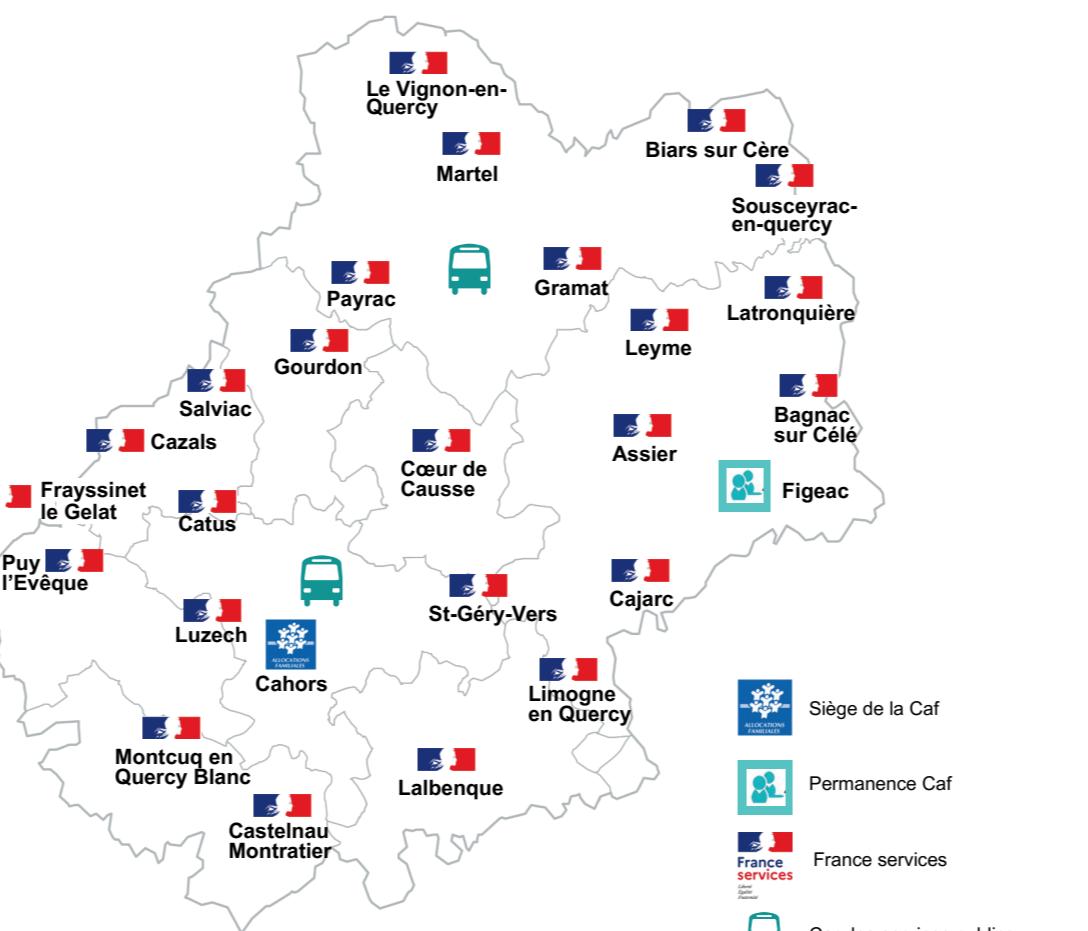
La situation familiale des allocataires



Les allocataires avec enfant(s) à charge



LA CAF DU LOT



Caisse d'Allocations familiales du Lot



CAF
du Lot

caf.fr

monenfant.fr



L'ACTIVITÉ DE LA CAF DU LOT

→ 2024



La Caf, un acteur essentiel de la politique familiale et sociale

Conception graphique : Communication Caf du Lot - Crédit photo AdobeStock_Mediterraneo - Directeur de publication : Cécile Coré - Impression : ESAT Boussois imprimerie

NOTRE ACTION EN CHIFFRES



LES FAITS MARQUANTS 2024

La signature du Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (CPOG) :
Déclinaison des engagements pris entre la Cnaf et l'Etat dans le cadre de la Convention d'objectifs de gestion (COG), le CPOG 2023-2027 fixe l'ensemble des orientations et moyens de la Caf dans les principaux champs d'activité et plus particulièrement en matière de prestations et d'action sociale.

cPOG
2023 - 2027

Le changement de Direction avec le départ de Valérie GUILLOU après 5 années à la tête de la Caf du Lot et l'arrivée de Cécile CARÉ.

Des évolutions réglementaires au bénéfice des allocataires :

L'obligation d'utiliser le Montant Net Social (MNS) au 1er janvier 2024

Dans le cadre de la réforme de la solidarité à la source, les allocataires du Rsa et de la Prime d'activité doivent obligatoirement l'utiliser dans leurs déclarations trimestrielles de ressources. La mise en place du Montant Net Social a permis de préparer progressivement la seconde étape de la réforme qui vise le pré-remplissage des déclarations trimestrielles de ressources dans le cadre de la réforme de l'adossement au Dispositif de Ressources Mutualisé (DRM) du Rsa et de la Prime d'activité.

NOS AMBITIONS

NOS AMBITIONS

→ Développer des services attentionnés à chaque étape de la vie

L'accueil des jeunes enfants et de leur famille

- **21,4 M€** de prestations d'accueil du jeune enfant (Paje).
- Un soutien financier aux structures petite enfance :
 - > **31 Eaje Psu** - **712** places
 - > **3 Eaje Paje** - **32** places
 - > **18 Relais petite enfance** (Rpe)
- La promotion du métier d'assistant maternel et de l'offre d'accueil individuel.
- **451 assistants maternels** et **2 089 places** d'accueil individuel.

L'accès aux loisirs et le départ en vacances des familles

- | | |
|--|--|
| 4 M€ versés pour le temps libre des enfants et des familles. | 3 projets prestation de service jeune financés. |
| 105 accueils de loisirs et 17 accueils ados financés . | 189 500 € d'aides aux familles pour favoriser l'accès aux loisirs et le départ en vacances. |

La solidarité, le handicap et l'autonomie

- Des prestations et aides financières pour favoriser l'insertion sociale, le retour à l'emploi et l'autonomie :
- **90.2 M€** de complément de revenus à :
 - > **4 023** bénéficiaires du **Revenu de solidarité active**.
 - > **12 046** bénéficiaires de la **Prime d'activité**.
 - > **3 411** bénéficiaires de l'**Allocation aux adultes handicapés**.
 - > **1 318** bénéficiaires de l'**Allocation d'éducation de l'enfant handicapé**.

Une aide ponctuelle aux familles sous forme de secours ou de prêt (**93 827€**).
• L'accompagnement social des familles allocataires confrontées à des événements pouvant fragiliser leur vie familiale.

Le soutien à la parentalité, l'accompagnement des situations de séparation et de violences intrafamiliales

- **37,2 M€** de prestations familiales versées à 8 522 allocataires (allocations familiales, complément familial, allocation de soutien familial, allocation de rentrée scolaire, allocation décès d'enfant).
- Un soutien financier aux services et aux projets :

- | | |
|--|---|
| 1 service de médiation familiale. | 15 Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas). |
| 1 Espace rencontre. | |
| 3 lieux d'accueil enfants parents (Laep). | |

- 114 acteurs** participant au Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP 46) et **1 799 familles** concernées par leurs actions.

- L'accompagnement des situations de séparation et de violences conjugales :
 - **100 allocataires accompagnés** dans le cadre du parcours séparation.
 - **949 rendez-vous** réalisés dans le cadre de l'offre de travail social « séparation ».
 - **83 aides d'urgence** pour les victimes de violences conjugales pour un montant total de 76 664€.

L'animation de la vie sociale

- La Caf finance des structures qui participent à l'animation de la vie sociale sur les territoires :
 - > **2 M€** versés aux 11 centres sociaux et aux 11 espaces de vie sociale.

L'accès et le maintien dans le logement

- **28,6 M€** d'aides au logement versées à **10 706 allocataires**.
 - Un soutien financier apporté aux services/équipements qui contribuent à améliorer l'accès au logement des jeunes et des familles vulnérables (Résidences Habitat Jeunes, logements temporaires, ...).
 - De aides financières aux familles pour améliorer leurs conditions de logement (prêt d'équipement ménager/mobilier et à l'amélioration de l'habitat...).
 - Une implication renforcée dans la lutte contre l'habitat indigne et la prévention des impayés de loyer.

→ Garantir un accès efficace au juste droit

Un traitement rapide et fiable des dossiers allocataires

- Des délais de traitement très bien maîtrisés :
 - > **483 294 pièces** reçues.
 - Délai moyen de démarche des bénéficiaires des prestations légales : **7,8 jours**.
 - Délai moyen de démarche des bénéficiaires de minima sociaux : **7,4 jours**.
- Une progression de l'utilisation des téléservices qui favorise la rapidité et la fiabilité du traitement :
 - > **51% des pièces** reçues proviennent des téléservices du caf.fr.
 - Un taux d'utilisation des téléservices allocataires à hauteur de **81,5%**.

La prévention et la lutte contre la fraude

- | | |
|--|--|
| 5 857 contrôles sur pièces pour les dossiers allocataires présentant un risque au regard de la situation professionnelle, familiale ou des ressources. | 113 000 contrôles automatisés en lien avec la récupération d'informations à la source auprès des partenaires que sont France travail et la DGFiP. |
|--|--|

- 226 contrôles** au domicile des allocataires et **15 contrôles** sur place des partenaires d'action sociale.

- 1221 contrôles** activités ressources annuelles ont permis de détecter des anomalies avec un impact financier de **695 000€**.

→ Proposer une relation de service adaptée à tous

La Caf du lot propose une palette d'offres de service à ses allocataires et partenaires

Offre de service	Nombre d'allocataires reçus	
	2024	2023
Accueil sans RDV - Espace conseil du siège	10 221	10 329
RDV téléphonique	3 468	3 323
RDV physique - siège	1 631	1 574
RDV physique - permanence hebdomadaire de Figeac	582	588
RDV en visio	603	610

• **25 254 contacts téléphoniques** et **76 %** des communications prises en charge par un téléconseiller et par le serveur vocal.